



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

2023, année du 40<sup>e</sup> anniversaire des Producteurs de lait du Québec, s'est démarquée par l'adoption du projet de loi C-282 à la Chambre des communes, de la Planification stratégique 2023-2030 ainsi que celle du Plan de développement durable 2023-2024.



En effet, nous avons célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation de différentes façons au cours de l'année, sous le thème *Vers l'avenir*. Il s'agissait donc d'une occasion de nous remémorer le chemin parcouru dans ces quatre décennies et de nous servir de cette expérience pour mieux affronter les défis d'aujourd'hui et de demain.

Nous projeter vers l'avenir et nous solidariser autour d'une vision et d'objectifs clairs pour les prochaines années, c'est ce que nous avons fait aussi en adoptant la Planification stratégique 2023-2030 et le Plan de développement durable 2023-2027. La vision adoptée est la suivante : Progressant dans un système de gestion de l'offre et de mise en marché collective fort, nous aurons, en 2030, dans toutes les régions, des productrices et des producteurs dont la profession est reconnue et exploitant des entreprises rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable.

Un des objectifs de la Planification est le maintien de notre plus grand joyau collectif, la gestion de l'offre et de la mise en marché collective. L'adoption par la Chambre des communes du projet de loi C-282, qui vise à interdire au gouvernement du Canada de signer des accords qui mettent en péril le système de gestion de l'offre, est une étape importante dans nos démarches visant à protéger notre modèle de mise en marché. Tous les chefs des partis politiques représentés au Parlement ont voté en faveur du projet de loi tout comme l'ensemble des députés québécois. Il faudra suivre au cours de l'année 2024 les débats et l'adoption du projet de loi par le Sénat pour ainsi clore ce dossier.

Sur le plan des revenus, la formule d'indexation des prix aura octroyé une hausse de 4,7 %, dont 2,5 % avaient été appliqués par anticipation le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Dans un contexte de forte inflation alimentaire, tant au Canada

qu'à l'échelle internationale, notre modèle de mise en marché démontre toute la stabilité qu'il offre, tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Les défis dans nos fermes sont grands, considérant la hausse des taux d'intérêt en 2023 et les exigences à venir pour se conformer aux attentes sociétales. Il est donc important que les producteurs et productrices puissent obtenir une juste rémunération du marché.

Toujours selon l'objectif de renforcer notre modèle de mise en marché, mais aussi d'assurer la durabilité et la croissance de notre secteur, un travail historique de concertation avec les 10 provinces a été réalisé en 2023. D'abord avec l'adoption du Programme de croissance des marchés et ensuite avec les travaux pour une révision du partage des marchés et des coûts entre les provinces. Ces chantiers visent à assurer un partage des risques entre les producteurs et à assurer une équité dans le traitement des producteurs et des transformateurs. La durabilité de notre industrie passe par la collaboration de l'ensemble des acteurs. Pour faire face aux crises à venir et continuer de nourrir la population, une industrie locale forte représente un atout significatif.

L'adoption d'un Plan d'action en développement durable lors de notre assemblée générale annuelle d'avril 2023 s'inscrit aussi dans notre volonté de nous tourner vers l'avenir pour assurer à la fois la pérennité de notre

« Nous projeter vers l'avenir et nous solidariser autour d'une vision et d'objectifs clairs pour les prochaines années, c'est ce que nous avons fait aussi en adoptant la Planification stratégique 2023-2030 et le Plan de développement durable 2023-2027. »

production tout en contribuant à celle de la planète. Ce Plan de développement durable fixe des priorités pour lesquelles nous possédons les compétences et une capacité d'agir pour améliorer notre bilan non seulement en ce qui touche la lutte aux changements climatiques, mais également les pratiques agricoles durables et

pour consolider notre contribution sociale et économique.

Le développement durable de notre secteur est d'ailleurs le thème de notre rapport annuel. Je vous invite donc à consulter ses pages thématiques. Elles résument à la fois le diagnostic de l'organisation qui a permis de faire ressortir quatre actions porteuses représentatives des forces de l'organisation ayant un impact positif sur les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable et présentent le Plan adopté en avril dernier.



Daniel Gobeil, président